

5 septembre 2006

06.378

Question Giovanni Spoletini et Marina Giovannini *(question déposée après 14h00)***Bruits et chuchotements concernant l'Hôpital neuchâtelois**

Le cadre légal et administratif de l'Hôpital neuchâtelois est depuis peu mis en place, y compris tous les acteurs de son organigramme. Le directeur général, M. Pascal Rubin, doit proposer des stratégies de restructuration.

Des rumeurs persistantes circulent où l'on apprend le projet de fermeture de plusieurs services dans un des sites A, sans qu'aucun des responsables concernés n'ait été invité à participer aux réflexions et discussions pourtant indispensables à un tel projet de restructuration.

Ces bruits sont à notre sens le résultat d'une méthode de travail lacunaire et partisane qui exclut de la discussion une partie des principaux intéressés.

Cette méthode ne correspond pas à celle évoquée par le directeur général et le président du Conseil d'administration, M. Jean-Pierre Authier, lors des propos tenus à l'adresse des cadres de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds au printemps dernier.

- Que pense le Conseil d'Etat de cette façon de procéder?
- Tout en considérant que le directeur général répond aux directives du Conseil d'administration, quel moyen a le Conseil d'Etat pour faire appliquer une méthode de travail plus respectueuse et digne des cadres et responsables, ceux-là mêmes qui ont largement soutenu la création de l'Hôpital neuchâtelois?

Cosignataires: S. Vuillemier, K. Coassin et M. Perroset.